

MAIRIE de SAINT-SILVAIN BELLEGARDE

1, le Bourg - Code Postal : 23190

Tél. 05 55 67 62 47 Email : mairie@saintsilvainbellegarde.frSite Internet : <http://www.saintsilvainbellegarde.fr/>

Ouverture : lundi, jeudi, 13h30 - 17h00, samedi 9h00 - 12h00

Liste des délibérations examinées par le Conseil municipal du 21 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juillet, à 19 heures, le conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BUJADOUX, Maire.

Date de convocation : 13 juillet 2023

Présents : Alain BUJADOUX, Alain GRASS, Isabelle CARTON, Jean-Marie BERTRAND, Jean-Pierre CHAPUT, Michèle ALOUCHY, Michèle TIXIER-GALLAND, , Evelyne GIPOULON, Frédéric DUPLEIX

Pouvoir : Alexandre BOURDERY a donné pouvoir à Frédéric DUPLEIX

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
1	DE_210723_1	Chemin de Malleret	10	00	00
	Sens du vote	Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTÉ d'engager des travaux sur le chemin de Malleret - DECIDE de retenir l'entreprise SIMONET Père et Fils pour un montant de 10 779.75 € HT - AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant cette affaire 			

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
2	DE_210723_2	Chemin Chez Sauvannot - déviation des eaux de ruissellement	10	00	00
	Sens du vote	Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - DONNE un accord de principe pour engager des travaux à l'entrée du chemin de Chez Sauvannot afin de transférer les eaux de ruissellement dans la parcelle AK 28 sous réserves : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accord de tous les propriétaires indivis ▪ Prix des travaux - AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ces réserves 			

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
3	DE_210723_3	Approbation du rapport de la CLECT	10	00	00
Sens du vote		Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine du 26 Mai 2023 portant sur les évaluations réalisées selon les dispositions contenues au 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (méthode « libre) ; - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents. 			

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
4	DE_210723_4	Attributions de compensation de la Communauté de Communes Marche et Combrailles en Aquitaine	10	00	00
Sens du vote		Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les modalités de révision des Attributions de Compensation telle que résultant de la délibération du Conseil communautaire en date du 31 mai 2023, à compter de l'année 2023 ; - APPROUVE le montant de l'attribution de compensation de 10 728.29 € en recette résultant de la mise en œuvre de ces modalités pour la commune de SAINT-SILVAIN-BELLE GARDE ; - MANDATE Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. 			

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
5	DE_210723_5	Remplacement photocopieur	10	00	00
Sens du vote		Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTTE le remplacement du photocopieur pour un montant de 388 € HT par trimestre, copies comprises, soit une dépense totale, pour 21 trimestres, estimée à 8 148 € HT - AUTORISE le Maire à signer toutes pièces à intervenir 			

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
6	DE_210723_6	Adhésion au dispositif de signalement du CDG 23	10	00	00
Sens du vote		Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission, l'organe délibérant : <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer la convention portant adhésion au dispositif de signalement et traitement des actes d'atteintes volontaires l'intégrité physique, de violence de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion de la Creuse. - AUTORISE le Maire à mettre en œuvre le dispositif de signalement, tel que prévu par la présente délibération et la convention d'adhésion - DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires 			

N° d'ordre	N° de délibération	Objet	Vote		
			P	C	Abs
7	DE_210723_	Demande de subvention de l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre (ONaCVG)	00	10	00
Sens du vote		Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - REFUSE d'attribuer une subvention à l'ONaCVG, 			

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h00

Le Maire,
Alain BUJADOUX